Interprétation des orientations du Fonds mondial

Questions fréquemment posées

Que contient ce guide?

1. Qu'est-ce que le Fonds mondial a communiqué jusqu'à présent ?	1
2. Qu'est-ce que le « ralentissement » de la mise en œuvre ?	2
3. Qu'est-ce que la « redéfinition des priorités et la révision » ?	4
4. Quel sera l'impact sur le cycle de subventions 8 ?	9
5. Comment les communautés peuvent-elles participer à la prise de décision ?	9
6. Que puis-je faire si des programmes communautaires sont annulés ?	14
7. Comment puis-je demander de l'aide ?	15
8. Modèles d'e-mails	17

1. Qu'est-ce que le Fonds mondial a communiqué jusqu'à présent ?

1.1 Qu'est-ce que le Fonds mondial a communiqué aux pays?

Le 25 avril, le Secrétariat a informé les récipiendaires principaux de la nécessité de « ralentir » les dépenses des subventions du Fonds mondial pour certaines activités. <u>Le message complet est disponible ici</u>.

En outre, le 16 mai, le Secrétariat a publié des orientations sur les mesures supplémentaires d'adaptation des subventions pour le cycle de subvention 7 (CS7). Ces orientations portent sur la nécessité de désaffecter des fonds de certains portefeuilles de subventions, de redéfinir les priorités des activités pour le reste du CS7 et de procéder à des révisions de subventions, le cas échéant. Le message complet est disponible ici.

Le 6 juin, le Secrétariat a publié des orientations détaillées sur l'approche de redéfinition des priorités, qui comprennent des détails techniques sur les activités qui

devraient et ne devraient pas être dépriorisées. Le document complet est disponible ici.

1.2 Quelle est la raison de ces communications?

Le Fonds mondial est financé par des donateurs publics et privés selon un cycle de reconstitution triennal. Une fois les promesses faites, les donateurs doivent transférer les fonds au Secrétariat du Fonds mondial pour qu'ils puissent être dépensés. Ce processus est appelé « conversion des engagements ».

<u>Au 26 avril 2025</u>, le Secrétariat avait reçu 8,55 milliards de dollars de la part de ses donateurs. Environ 42 %, soit 6,13 milliards de dollars, attendent encore d'être reçus. Certains donateurs n'ont pas indiqué clairement s'ils avaient l'intention de transférer le reste de leurs promesses de fonds, tandis que d'autres ont retardé le transfert des fonds.

Cette situation crée un risque financier sérieux pour le Fonds mondial. Afin d'éviter de se retrouver à court de fonds, le Fonds mondial propose de suspendre certaines parties de la mise en œuvre des subventions jusqu'à ce que les fonds soient transférés (ce que l'on appelle ici un « ralentissement ») et de réduire un certain pourcentage des subventions nationales et redéfinir les priorités des activités (ce que l'on appelle ici une « redéfinition des priorités et des révisions »).

2. Qu'est-ce que le « ralentissement » de la mise en œuvre ?

2.1 Quelles sont les activités qu'il est suggéré de mettre en pause?

Le « ralentissement » des dépenses a pour but d'interrompre certains domaines d'investissement moins critiques ou moins urgents, tout en garantissant la poursuite des programmes essentiels et vitaux. Le Secrétariat du Fonds mondial a demandé que les activités suivantes soient immédiatement arrêtées, réduites ou suspendues :

 Les mises à niveau des infrastructures qui n'ont pas encore progressé de manière substantielle ou qui n'ont pas encore démontré de manière convaincante la probabilité d'être achevées avec succès avant la fin du CS7.

- 2. Achat de nouveaux véhicules, d'équipements informatiques, de laboratoires et d'autres équipements.
- 3. Participation à des conférences/visites d'étude.
- 4. Formation en cours d'emploi autonome de type atelier hors site (par exemple, formation de remise à niveau) sur une seule maladie pour les RHS/CHS (tous cadres confondus, y compris les pairs).
- 5. Les frais de réunion pour l'élaboration, la coordination, la validation et la diffusion des politiques y compris les lieux de réunion, les indemnités journalières et les rafraîchissements. Les réunions essentielles qui font progresser l'intégration et la durabilité (par exemple, la finalisation d'un plan de durabilité des ASC) peuvent être soutenues, mais doivent être manifestement plus légères en termes de coûts liés aux déplacements (nombre de participants, durée de la réunion, etc.). Les frais de déplacement des PCV pour participer aux forums techniques et informer le processus décisionnel peuvent être maintenus pour garantir des processus inclusifs et équitables.
- 6. Nouvelles enquêtes, études, évaluations et examens, y compris les enquêtes sur les indicateurs du paludisme (EIP), les enquêtes démographiques et sanitaires (EDS), les enquêtes de prévalence (par exemple, de la tuberculose), les enquêtes sur la résistance aux médicaments du VIH, la surveillance biologique et comportementale intégrée (IBBS), les examens de la qualité des données nationales (EQD), les évaluations harmonisées des établissements de santé (EHESS), les évaluations rapides d'impact (ERI), les enquêtes de recherche opérationnelle et les études pour l'établissement de rapports sur les indicateurs clés de performance qui n'ont pas encore été lancées.
- Les documents imprimés et les coûts de publication, à l'exception des outils de collecte de données et d'établissement de rapports, s'ils n'ont pas été numérisés.
- 8. Programmes/matériels de changement de comportement, campagnes dans les médias (par exemple, pour la prévention du VIH) et événements de lancement (par exemple, campagnes de lutte contre le paludisme).
- 9. Les EPI (équipements de protection individuelle) qui ne sont pas essentiels à la protection du personnel ou des patients.
- 10. Journées commémoratives, événements et campagnes médiatiques génériques, y compris les produits connexes (t-shirts, cahiers, stylos).
- 11. Les actions de sensibilisation autonomes. Exceptions : celles qui se sont avérées efficaces pour influencer les décideurs politiques ou le maintien des services essentiels, ou qui sont liées à l'utilisation des données de la surveillance dirigée par la communauté (CLM).
- 12. Supervision d'une seule maladie/d'un seul service.
- 13. Coûts opérationnels.

L'équipe pays du Fonds mondial travaillera avec les récipiendaires principaux et l'ICN pour finaliser les activités spécifiques à financer.

2.2 Pendant combien de temps la mise en œuvre de ces activités sera-t-elle interrompue ?

Aucune indication n'a été fournie quant à la date de reprise de la mise en œuvre.

3. Qu'est-ce que la « redéfinition des priorités et la révision » ?

3.1 Qu'est-ce que la redéfinition des priorités et la révision, et en quoi sont-elles différentes du ralentissement ?

Lors de la réunion du conseil d'administration du Fonds mondial en mai, le secrétariat a fait part de son intention de lancer un nouveau processus appelé « redéfinition des priorités et révision ». Ce processus vient s'ajouter au ralentissement de la mise en œuvre, qui a lieu en même temps.

Ce processus de « redéfinition des priorités et de révision » impliquera tout d'abord la communication de montants de financement réduits de la part du Secrétariat. Cela signifie que les subventions disponibles pour être dépensées seront moins importantes. Ensuite, un processus de redéfinition des priorités sera mené par les pays afin de déterminer les programmes à supprimer, à modifier, à conserver ou à transférer vers d'autres sources de financement (par exemple, le financement national).

3.2 Cela modifie-t-il le montant des subventions accordées à mon pays ?

Oui, le processus de désallocation réduit le montant des subventions. Cela contraste avec le ralentissement, qui est une pause temporaire dans la mise en œuvre des activités.

Le montant des fonds de chaque pays qui seront désalloués sera calculé d'ici la fin-juin. Le Secrétariat utilisera une formule pour calculer le montant par pays, qui est principalement basée sur le montant des fonds restants qui n'ont pas été dépensés.

Ce montant sera ensuite ajusté à l'aide de plusieurs «ajustements qualitatifs », notamment :

- Rester aligné sur la méthodologie d'allocation
- Déployer des innovations qui changent la donne, telles que le LEN
- Le maintien des interventions essentielles du CS7
- L'adoption nationale des activités et des engagements de cofinancement
- La dépendance du pays à l'égard du financement du gouvernement américain (PEPFAR, PMI)
- Un environnement opérationnel difficile

Note : Ce processus n'affecte pas les fonds du C19RM, mais pourrait avoir un impact sur les contributions du secteur privé, les investissements catalytiques (tels que les fonds de contrepartie), ou les transactions de financement mixte.

3.3 Quel est le calendrier pour la redéfinition des priorités et la révision ?

Le calendrier prévu pour la redéfinition des priorités et la révision est le suivant :

- Mi-mai à fin-juin : Le Secrétariat calculera les enveloppes de financement révisées par pays.
- 30 juin : Le Secrétariat communiquera les enveloppes de financement révisées aux RP et aux ICN. Une période de révision de deux semaines pour les ICN commencera.
- Mi-juillet : À la fin de la période de révision de deux semaines, l'ICN sera invité à approuver les montants de subvention révisés.
- Tout au long du mois de juillet : Le Fonds mondial propose que l'ensemble de l'ICN se réunisse au moins une fois pour discuter de la redéfinition des priorités des interventions.
- Juillet à septembre: Les RP, les ICN et le Secrétariat travailleront à la révision des documents de subvention. Une fois les révisions de subvention terminées, les RP enverront la Demande de Révision de Subvention à l'ICN selon le processus de révision de subvention existant. L'ICN disposera d'une période de deux semaines pour examiner, discuter et approuver la Demande de Révision de Subvention finale, après quoi les RP pourront soumettre à l'Organisation.
- 28 septembre : toutes les révisions de subventions seront complétées.

Le délai d'engagement des ICN est très court. Pour participer à la prise de décision, il est important de préparer vos priorités, d'organiser des consultations et de contacter vos ICN dès que possible, c'est-à-dire bien avant la fin-juin.

3.4 Quelles sont les activités qui ne doivent PAS être dépriorisées au cours du processus de révision et de redéfinition des priorités ?

Le 6 juin, le Fonds mondial a publié des orientations publiques qui définissent les activités qui doivent être maintenues et celles qui doivent être supprimées. Ces orientations **sont disponibles ici** et indiquent exactement quelles interventions doivent, ou ne doivent pas, être dépriorisées.

En général, les principes et considérations suivants doivent être respectés :

Équité, droits humains, genre et systèmes communautaires :

- Les interventions visant à **réduire les obstacles** à la santé (en matière d'équité, de droits de l'homme et de genre) et à lutter contre la stigmatisation, la discrimination et la violence fondée sur le genre devraient être prioritaires.
- Les systèmes communautaires doivent être maintenus et renforcés (notamment en préservant les cadres de pairs de la communauté et la prestation de services dirigée par la communauté).
- Les services ne peuvent être intégrés dans les services de soins primaires que s'ils sont accessibles et acceptables pour les populations les plus touchées, et l'intégration doit comprendre des activités visant à garantir des soins inclusifs, respectueux, non stigmatisants, sensibles au genre et adaptés à l'âge.
- Les mécanismes de surveillance dirigée par la communauté (CLM) et de responsabilisation menés par les communautés doivent être maintenus.
- Les priorités communautaires ne doivent pas être **réduites de manière disproportionnée** par rapport à d'autres activités. Toutes les décisions relatives à l'établissement des priorités doivent tenir compte de l'impact et des conséquences involontaires sur les populations clés et vulnérables.

VIH:

- Priorité 1 : traitement et soins du VIH, achat d'ARV, fourniture d'ARV, soutien à la poursuite du traitement, diagnostic et prise en charge de la tuberculose et de la maladie à VIH avancée (AHD).
- Priorité 2. Mise en relation des personnes vivant avec le VIH avec le traitement, les soins et le soutien, la prévention du VIH, le dépistage du VIH pour les personnes présentant un risque élevé de contracter le VIH (en particulier en

- utilisant le test d'indexation et les services des partenaires), le dépistage du VIH (dans les cliniques de tuberculose, les cliniques d'IST, les cliniques de soins prénatals, dans le cadre des programmes de PC et à l'initiative du prestataire), la prophylaxie ARV et le diagnostic précoce du nourrisson (DPI) pour les nourrissons exposés au VIH.
- Priorité 3. Préservatifs et lubrifiants, PrEP pour les utilisateurs actuels et initiation pour les personnes les plus exposées, réduction des risques (traitement par agonistes opioïdes et injection sécurisée), PEP, intégration de la prévention du VIH dans les services existants de SSR/IST/planification familiale (PF).

Tuberculose:

 Intégration (au sein de la tuberculose et avec d'autres maladies et secteurs) et optimisation de l'utilisation des ressources et outils, approches et algorithmes existants, et accélération de la transition vers de nouveaux outils lorsqu'ils sont disponibles tout au long de la chaîne de soins.

Paludisme:

- L'objectif premier est de réduire au minimum la mortalité due au paludisme. Les composantes essentielles sont celles qui garantissent la disponibilité, l'acceptabilité et l'accessibilité de services de qualité et le suivi de leur mise en œuvre.
- **Priorité 1.** Garantir un accès rapide à un diagnostic et à un traitement de qualité pour les personnes malades est un pilier central.
- **Priorité 2.** Interventions de prévention, telles que la lutte antivectorielle et la chimioprévention du paludisme saisonnier
- Idéalement, un programme devrait viser à atteindre et à maintenir une couverture universelle de la lutte antivectorielle, en superposant la chimioprévention saisonnière dans les zones où la transmission saisonnière est très élevée.
- La surveillance concerne toutes les interventions et doit être rationalisée, les activités étant classées par ordre de priorité, afin de disposer de suffisamment de données pour la prise de décision.
- Lors de l'établissement des priorités pour les populations ou les zones géographiques, il convient de veiller à maintenir une optique d'équité, en particulier dans les contextes opérationnels difficiles où certaines populations peuvent avoir un accès limité aux services de lutte contre le paludisme.

SRPS:

- Les pays devraient financer les interventions de lutte contre les maladies d'une manière plus intégrée et durable, en intégrant l'équité, les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans chaque intervention, tout en donnant la priorité au renforcement des systèmes pour un impact et une résilience maximums.
- La priorisation des activités spécifiques aux maladies doit être envisagée en même temps que les domaines prioritaires du SRPS, notamment les ressources humaines pour la santé (en particulier les auxiliaires de santé), les systèmes de chaîne d'approvisionnement, la prestation et le suivi des services communautaires et dirigés, les systèmes de données (HIS, LMIS, laboratoire, etc.), les systèmes de laboratoire intégrés et d'autres fonctions de santé qui soutiennent la qualité et l'accès équitable aux activités spécifiques à la maladie.

3.4 3.5 Quel est le rôle des financements nationaux?

Les décisions relatives à l'enveloppe financière seront prises en fonction des ressources nationales disponibles pour la santé. Cela peut impliquer la **transition de certaines activités** du soutien du Fonds mondial vers le système de santé publique, ce que l'on appelle « l'intégration ».

Du point de vue de la communauté, il y a plusieurs considérations importantes à prendre en compte :

- 1. Existe-t-il des activités que le gouvernement n'est pas en mesure de réaliser, ou qu'il ne peut pas réaliser efficacement? Par exemple, dans un contexte où les populations clés sont criminalisées, la mise en place de programmes axés sur les PC dans un centre de santé publique peut avoir pour conséquence que des patients soient refusés, ne reçoivent pas les services dont ils ont besoin ou soient victimes de stigmatisation, de discrimination et de soins non sécurisés.
- 2. Quelles sont les activités des subventions qui devraient être transférées aux gouvernements? Il peut s'agir d'activités qui ne sont pas axées sur les communautés, telles que l'achat de médicaments, les systèmes de laboratoire, les ressources humaines dans le domaine de la santé et la fourniture de produits de base.
- 3. Le gouvernement investit-il suffisamment ? Dans certains cas, vous pouvez plaider pour que le gouvernement investisse davantage de ressources nationales, afin d'éviter des coupes importantes dans le programme du Fonds mondial. Les gouvernements respectent-ils leurs exigences en matière de cofinancement ?

- 4. À quelle vitesse l'intégration peut-elle se faire? Il est important de se demander à quelle vitesse le gouvernement peut prendre en charge les programmes. Par exemple, combien de temps faudrait-il pour former les travailleurs de la santé afin qu'ils reprennent les programmes axés sur la communauté? Vous pouvez vous opposer à ce que des programmes soient supprimés du Fonds mondial si le processus de transfert prend plusieurs mois, voire plusieurs années.
- 5. Existe-t-il des obstacles juridiques ou politiques à l'intégration? Pour les programmes qui doivent être mis en œuvre par des organisations communautaires, le gouvernement est-il en mesure de passer des contrats avec des organisations communautaires pour qu'elles continuent à mettre en œuvre ces programmes? Quelles sont les étapes juridiques à franchir avant de pouvoir conclure un tel contrat?

4. Quel sera l'impact sur le cycle de subventions 8 ?

4.1 Que savons-nous du cycle de subventions 8 ?

Normalement, la conférence de reconstitution des ressources a lieu en septembre ou en octobre. Ensuite, la source de financement est approuvée par le Conseil d'administration du Fonds mondial lors de la réunion de novembre. La méthodologie d'allocation est ensuite appliquée aux fonds disponibles, ce qui permet de calculer le montant du financement disponible pour chaque pays, et les lettres d'allocation sont envoyées à chaque pays en décembre.

En raison de l'incertitude entourant la 8e reconstitution des ressources, **les délais sont repoussés** afin d'éviter de prendre des décisions sur les fonds disponibles avant que toutes les promesses n'aient été réalisées.

Pour cette raison, la réunion de novembre du Conseil d'administration a été reportée à février 2026, et les lettres d'allocation seront communiquées aux pays à la fin du mois de février ou au début du mois de mars 2026.

5. Comment les communautés peuvent-elles participer à la prise de décision ?

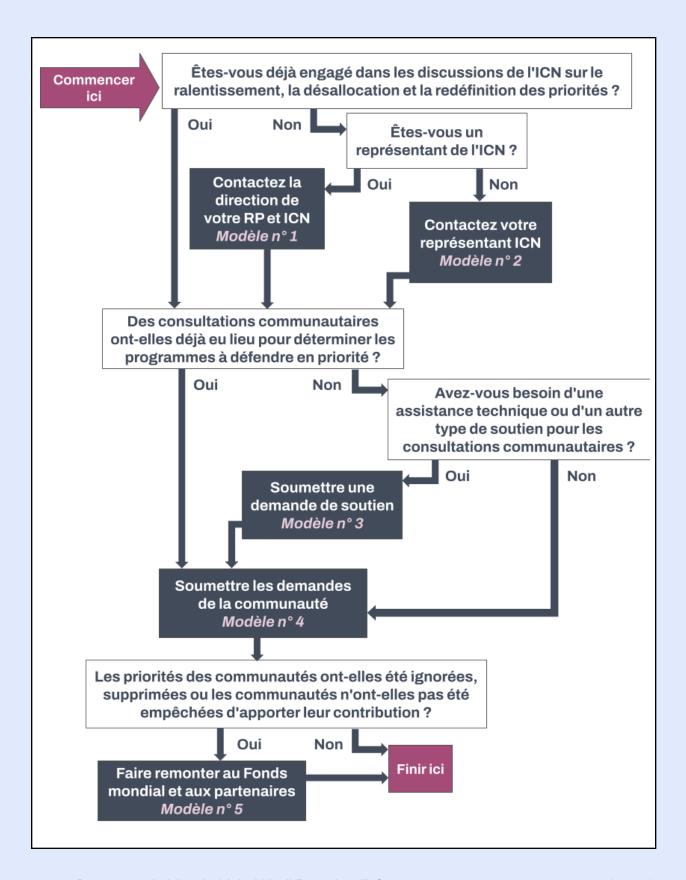
5.1 Qui décidera des activités à ralentir, à désallouer ou à redéfinir les priorités ?

Tout d'abord, les équipes nationales (EP) du Fonds mondial contacteront les récipiendaires principaux (RP) afin de leur communiquer l'enveloppe de financement révisée pour le reste de la CS7. Cette enveloppe sera calculée pour chaque pays séparément et tiendra compte du montant des fonds déjà dépensés. L'EP fera également des suggestions sur les activités qui devraient être dépriorisées.

Le RP travaillera en collaboration avec l'EP pour élaborer une proposition de redéfinition des priorités pour les fonds restants de la subvention. À la mi-juin, le RP transmettra la proposition à l'ICN. L'ICN disposera de deux semaines pour l'examiner, la commenter et l'approuver.

Même si le Fonds mondial demande une « approbation », il n'est pas nécessaire que tous les membres de l'ICN la signent officiellement. De ce fait, le risque que les décisions soient prises rapidement et sans l'avis des communautés est grand. Les communautés doivent prendre l'initiative de communiquer régulièrement avec leur ICN et le Secrétariat pour leur faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions.

5.2 Qui dois-je contacter pour participer?



5.3 Quelles preuves les communautés doivent-elles apporter à l'ICN?

Les décisions concernant les programmes à mettre en pause ou à déprioriser seront difficiles à prendre, et il y aura de nombreuses priorités concurrentes qui demanderont à être financées. Pour défendre efficacement les priorités communautaires, vous devrez fournir des preuves de l'importance et de l'efficacité de la programmation communautaire.

- Examiner la subvention actuelle. La première étape consiste à comprendre quelles activités sont actuellement financées dans le cadre des subventions actives. Vous avez peut-être accès à cette information par l'entremise de votre ICN, ou vous pouvez trouver des données détaillées sur les budgets des subventions dans l'<u>Explorateur de données</u> du Fonds mondial ou dans ce <u>Tableau de bord des ICN</u>.
- 2. Catégoriser les activités en utilisant le langage du Fonds mondial. Le Fonds mondial a spécifiquement mis l'accent sur les types d'activités qui ne doivent pas être supprimées. Si vous pouvez expliquer pourquoi les programmes axés sur les communautés correspondent à ces critères, vous aurez plus de chances de réussir. Utilisez des preuves provenant de votre organisation, de vos réseaux et de votre communauté, ainsi que des programmes de surveillance dirigés par la communauté (CLM).

Langage du Fonds mondial	Exemples de la manière dont vous pouvez décrire les programmes communautaires
Les programmes doivent « sauver des vies »	Expliquez pourquoi le fait d'être « dirigé par la communauté » permet de sauver des vies. Les programmes mis en œuvre pour et par les communautés sauvent des vies. Les organisations communautaires sont chargées de fournir des services vitaux aux personnes les plus touchées par VIH/TB/Palu. Sans elles, les médicaments et les produits de base resteront inutilisés dans les entrepôts et les cliniques. Si nous cessons de financer les programmes communautaires, nous perdrons ces exécutants de confiance et nos populations les plus vulnérables perdront les soins dont elles ont besoin pour rester en vie.
Les programmes devraient être « davantage intégrés au gouvernement »	Expliquez pourquoi certains programmes ne peuvent pas être intégrés immédiatement. Les établissements publics de soins de santé sont un élément clé de la prestation de services. Cependant,

		notre communauté a montré que les clients des populations clés ont été écartés des soins et sont victimes d'abus de la part du personnel des cliniques. Nous devons continuer à financer les services de proximité pour ceux-ci, sinon, cesseraient de recevoir des soins vitaux.
Les programm doivent « donr priorité aux pe touchées de m disproportionr VIH, la TB et le	ner la rsonnes nanière née par le	Souligner comment les programmes communautaires servent les populations les plus touchées. Les personnes touchées de manière disproportionnée par le VIH, la TB et le palu sont des populations clés et vulnérables. Il est essentiel d'offrir à ces populations des services qui leur sauvent la vie. Pourtant, ces mêmes populations se heurtent souvent à des obstacles importants lorsqu'il s'agit de recevoir des services dans des environnements traditionnels, basés sur des installations et dispensés par des cliniciens. Il a été démontré à maintes reprises que la prestation de services dans des environnements sûrs, au sein des communautés et par des partenaires locaux de confiance est la stratégie la plus efficace pour atteindre ces populations.
Les pays doive maintenir « l'en minimal de sen nécessaires po fournir un serv qualité dans co ».	nsemble rvices our ice de	Décrire comment la prestation de soins de santé ne peut se faire qu'avec des partenaires communautaires. L'achat de médicaments et de produits de base n'est utile que s'ils sont livrés aux personnes qui en ont le plus besoin. Dans notre pays, les personnes qui en ont besoin sont souvent marginalisées et stigmatisées et sont confrontées à des difficultés majeures pour accéder aux soins dans les établissements publics. Le Fonds mondial soutient les programmes communautaires parce qu'ils ont un impact, et parce que sans eux, il n'y a aucun moyen d'atteindre ces populations avec des services de qualité qui peuvent leur sauver la vie.
Les programm doivent faire la de l'optimisation ressources (« money»)	preuve on des	Expliquer comment les priorités de la communauté répondent aux cinq catégories de l'optimisation des ressources. Selon le Fonds mondial, l'optimisation des ressources comporte cinq facettes : l'efficacité, l'efficience, l'économie, l'équité et la durabilité.

Lorsque vous défendez ces priorités, expliquez l'impact de ces programmes afin de démontrer leur efficacité. Expliquez comment, sans la distribution et l'engagement des communautés, l'efficacité des programmes diminuera, puisque les personnes qui ont besoin des services ne seront pas atteintes. Vous pouvez expliquer que les programmes communautaires sont économiques car ils ne représentent qu'une très petite partie des subventions, mais qu'ils ont un impact important sur l'impact du programme. Sans programmes communautaires, la prestation de services ne peut être équitable et atteindre toutes les populations. Enfin, le leadership communautaire est un pilier essentiel de l'appropriation par le pays et de la viabilité à long terme : en renforçant l'appropriation par la communauté, les programmes de santé peuvent être durables et avoir un impact à long terme.

- **3.** Organisez des consultations, dans la mesure du possible. Si vous le pouvez, organisez des consultations communautaires afin d'élaborer ensemble une « demande » commune. Plus il y aura de personnes et d'organisations qui défendront la même cause, plus votre voix sera forte.
- **4.** Créez un document contenant vos demandes et vos preuves. Vous pouvez utiliser le <u>modèle n°4</u>. Partagez ce document avec toutes les parties prenantes de votre pays, y compris l'ICN, le RP et l'EP à Genève.

6. Que puis-je faire si des programmes communautaires sont annulés ?

6.1 Que dois-je faire si le RP de mon pays met fin à des programmes essentiels de traitement, de prévention ou communautaires ?

Si vous êtes confronté à des difficultés, le plus important est d'agir rapidement, car les décisions seront prises rapidement.

1. **Documentez tout :** il est tout d'abord important de documenter ce qui se passe, avec autant de détails que possible. Cela sera essentiel si vous décidez de faire remonter ou de signaler un problème.

- 2. Faites remonter les problèmes, rapidement : Le délai de prise de décision étant très court, il est essentiel de faire remonter l'information dès que possible. Étant donné le peu de temps dont vous disposez, vous devriez faire part de vos préoccupations et de vos difficultés à tous les décideurs concernés en même temps, plutôt que d'envoyer un courriel à la fois. Vous serez ainsi certain que quelqu'un prêtera attention à votre demande. Vous pouvez utiliser le modèle n° 5 pour faire remonter le problème.
- 3. Signalez le problème à la <u>plateforme communautaire de remontée</u> <u>d'informations</u>. Cette plateforme est gérée par la société civile et vous permettra d'entrer en contact avec des partenaires qui vous aideront à contacter les bonnes personnes au Fonds mondial, à vous mettre en relation avec d'autres personnes ayant le même problème et/ou à plaider en votre faveur.

7. Comment puis-je demander de l'aide?

7.1 J'aimerais obtenir de l'aide pour communiquer avec le RP et le Secrétariat. Qui puis-je contacter ?

Vous pouvez être confronté à plusieurs difficultés lorsque vous vous engagez auprès de l'ICN :

- 1. L'ICN est exclue de la prise de décision.
- 2. L'ICN vous exclut de la prise de décision.
- 3. Les demandes de la communauté sont ignorées.
- 4. Les programmes axés sur les communautés sont supprimés.
- 5. Les programmes axés sur les communautés sont intégrés à des programmes gouvernementaux, ce qui risque fort de nuire à leur mise en œuvre.

Dans tous ces cas de figure, vous devez faire **remonter l'information rapidement et largement**. Si vous attendez que vos préoccupations soient transmises par les voies normales, il y a un risque que des décisions soient prises et finalisées.

Vous pouvez soit choisir de faire remonter les problèmes vous-même, soit demander de l'aide. Si vous souhaitez envoyer vous-même des courriels, vous pouvez utiliser le **modèle n°3**. Si vous préférez travailler avec des partenaires de la société civile pour faire remonter les problèmes, vous pouvez partager vos défis en **utilisant ce formulaire**.

7.2 Existe-t-il un soutien financier pour les consultations communautaires?

Les directives du Fonds mondial indiquent que les ICN sont « encouragées à examiner si elles peuvent allouer des fonds aux ICN pour soutenir un engagement et une consultation plus larges, en particulier pour la société civile et les communautés ». En outre, dans un petit nombre de pays, l'Initiative stratégique d'engagement communautaire (CE SI) peut apporter un soutien supplémentaire.

Pour demander un soutien, les communautés peuvent utiliser le <u>modèle #3</u> pour demander un soutien à l'ICN et au Secrétariat. Les ressources étant très limitées, les demandes doivent également être adressées directement à d'autres partenaires, tels que les Learning Hubs régionaux du Fonds mondial, les réseaux PC, l'ONUSIDA, l'Initiative et d'autres bailleurs de fonds.

Vous pouvez également demander un soutien <u>en utilisant ce formulaire</u>, qui permettra aux partenaires de la société civile de vous mettre en contact avec des ressources potentielles.

8. Modèles d'e-mails

Modèle n° 1 : Pour les membres de l'ICN à contacter l'ICN et les RP

A : [Président de l'ICN], [Vice-président de l'ICN], [Point(s) focal(aux) RP], [Gestionnaire du portefeuille du Fonds mondial].

CC : [Droits, Communautés et Genre], [Autres représentants de l'ICN, le cas échéant], [Autres partenaires de la société civile et de la communauté, le cas échéant].

Sujet : Demande de participation au ralentissement, à la redéfinition des priorités et à la révision

Chers [président de l'ICN], [vice-président] et [point focal RP],

Je vous écris au sujet du processus de « désallocation et de redéfinition des priorités » des subventions du Fonds mondial. En tant que membre de l'ICN représentant de [secteur], je crains que le court échéancier fourni par le Secrétariat ne laisse peu de place aux discussions à l'ICN et à un engagement et une contribution significatifs de la part de la communauté.

Les décisions concernant les programmes à supprimer, à modifier ou à intégrer auront un impact profond sur les communautés. Il est essentiel que les voix, les perspectives et l'expertise des communautés soient au centre de ce processus.

Je demande ce qui suit :

- Une réunion urgente de l'ICN pour discuter du processus de désallocation et du calendrier, et pour élaborer un plan de consultation solide des communautés. Cette réunion devrait avoir lieu dès que possible, bien avant la communication officielle de l'enveloppe financière révisée à la mi-juin.
- 2. Engagement du RP à faire participer activement les représentants des communautés, y compris ceux des populations clés et vulnérables, aux discussions sur la redéfinition des priorités. Cet engagement doit commencer maintenant et ne peut pas attendre le début de la période de révision de deux semaines de l'ICN.
- 3. Un soutien financier aux communautés pour entamer des consultations autour de ce processus de prise de décision, prélevé sur le budget de l'ICN et/ou des ressources supplémentaires du CCM Hub ou du CRG.

Nous sommes impatients de travailler ensemble pour garantir un processus de désallocation et de redéfinition des priorités qui préserve les services vitaux et minimise les dommages.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question.

Bien à vous,

[Votre nom]

[Autres cosignataires de l'ICN et/ou de la société civile, le cas échéant]

Modèle n° 2 : Pour les membres non ICN pour contacter leur représentant ICN

A : [Président de l'ICN], [Vice-président de l'ICN], [Point focal administratif de l'ICN]. CC : [Gestionnaire du portefeuille du Fonds mondial], [Droits, Communautés et Genre], [Autres partenaires de la société civile et de la communauté, le cas échéant]. Sujet : Demande d'engagement dans le ralentissement, la redéfinition des priorités et la révision

Cher [Nom du/des contact(s) ICN],

Je vous écris pour vous faire part de mes préoccupations concernant le processus de « désallocation et de redéfinition des priorités » des subventions du Fonds mondial. En tant que [titre et organisation] et membre de [secteur], j'espère avoir l'occasion de m'engager auprès de l'ICN afin de m'assurer que les perspectives de la communauté sont incluses de manière significative dans ce processus décisionnel critique.

En tant que membre de [organisation/communauté], je vous demande de

- Plaider en faveur d'une réunion urgente de l'ICN pour discuter du processus et du calendrier de désallocation, et pour élaborer un plan de consultation solide de la communauté. Cette réunion devrait avoir lieu dès que possible, bien avant la date limite de la mi-juin.
- Lancer un processus de consultation rapide pour s'assurer que les représentants des communautés participent activement aux discussions sur la redéfinition des priorités.

 Un soutien financier aux communautés pour entamer les consultations autour de ce processus de prise de décision, prélevé sur le budget de l'ICN et/ou des ressources supplémentaires du CCM Hub ou du CRG.

Nous sommes impatients de travailler ensemble pour garantir un processus de désallocation et de redéfinition des priorités qui préserve les services vitaux et minimise les dommages.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette question et de représenter les voix des communautés au sein de l'ICN.

Bien à vous,

[Votre nom]

[Autres cosignataires de la société civile, le cas échéant]

Modèle n° 3 : Soumettre une demande de soutien

A : [Président de l'ICN], [Vice-président de l'ICN], [Point focal administratif de l'ICN], [Droits, Communautés et Genre], [CCM Hub].

ICN : [Autres représentants de l'ICN, le cas échéant], [Autres partenaires de la société civile et de la communauté, le cas échéant]

Sujet : Demande urgente de soutien à l'engagement communautaire dans le processus de redéfinition des priorités

Chers [Président de l'ICN], [Vice-président de l'ICN], et collègues du CRG et du CCM Hub,

Je vous écris en tant que [membre de l'ICN et/ou de la communauté] de [pays]. Je suis profondément préoccupé par le processus imminent de « désallocation et de redéfinition des priorités » et par l'absence d'engagement significatif de la communauté dans cette prise de décision cruciale.

La période d'examen de deux semaines accordée à l'ICN pour fournir des commentaires sur la redéfinition des priorités est extrêmement courte. Cela laisse peu de place à une consultation communautaire solide, essentielle pour garantir la prise en compte des besoins et des priorités des populations touchées.

Je sollicite le soutien du Secrétariat pour faciliter les consultations communautaires sur le processus de redéfinition des priorités des subventions. Plus précisément, j'aimerais obtenir [un soutien financier et/ou une assistance technique] pour

- Organiser une consultation virtuelle et/ou en personne avec les populations clés et vulnérables, les organisations communautaires et les autres parties prenantes concernées. Ces consultations devraient avoir lieu dès que possible, bien avant la date limite d'examen par l'ICN fixée à la mi-juin.
- 2. Élaborer un processus structuré pour recueillir les commentaires, les réactions et les recommandations de la communauté sur les changements de financement proposés et la redéfinition des priorités des programmes.
- 3. Synthétiser les résultats des consultations communautaires dans un **rapport complet** qui pourra être présenté à l'ICN et au Secrétariat du Fonds mondial.
- 4. Fournir une assistance technique et des conseils pour s'assurer que le processus de consultation communautaire est inclusif, significatif et qu'il fait entendre la voix des personnes les plus touchées par les changements proposés.

Je serais heureux de pouvoir discuter plus en détail de cette demande. N'hésitez pas à me faire savoir si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires.

Je vous remercie par avance de votre attention et de votre soutien.

Bien à vous,

[Votre nom]

[Autres cosignataires de l'ICN et/ou de la société civile, le cas échéant]

Modèle n° 4 : Soumettre des demandes à la communauté

A : [Gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial], [Président de l'ICN], [Vice-président de l'ICN], [Point(s) focal(aux) du RP].

CC : [Droits, Communautés et Genre], [Chef, Division de la gestion des subventions], [Autres représentants de l'ICN, au besoin], [Autres partenaires de la société civile et des communautés, au besoin]

Sujet : Soumission des priorités communautaires en vue d'une redéfinition des priorités en [pays]

Chers [gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial], [président de l'ICN], [vice-président de l'ICN], [point(s) focal(aux) du RP],

Au nom des acteurs communautaires que nous représentons, nous vous écrivons pour vous faire part de nos recommandations et justifications concernant les programmes qui devraient être prioritaires et maintenus lors du prochain processus de redéfinition des priorités des subventions du Fonds mondial.

Nous comprenons les graves contraintes financières auxquelles le Fonds mondial est confronté et la nécessité de prendre des décisions difficiles concernant l'attribution des subventions. Cependant, nous croyons fermement que les programmes dirigés par les communautés et axés sur les communautés doivent être protégés et priorisés, car ils sont essentiels à la réalisation de la mission du Fonds mondial, à la prestation de services vitaux et à l'engagement significatif des populations touchées.

Sur la base de nos consultations et de notre examen du portefeuille de subventions actuel, nous **recommandons que les domaines de programme suivants soient maintenus** et ne fassent pas l'objet de coupes ou de réductions :

- 1. [Nom du programme]. Justification: [Explication].
- 2. [Nom du programme]. Justification: [Explication].
- 3. [Nom du programme]. Justification: [Explication].
- 4. [Nom du programme]. Justification: [Explication].

Nous demandons au Fonds mondial de préserver ces priorités communautaires urgentes. Nous sommes heureux de fournir des informations, des données et des justifications supplémentaires pour soutenir l'importance de ces domaines de programme.

Bien à vous,

[Votre nom]

[Autres cosignataires de l'ICN et/ou de la société civile, le cas échéant]

Modèle n° 5 : Faire remonter les problèmes au Fonds mondial et aux partenaires

A : [Chef, Division de la gestion des subventions], [Gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial], [Président de l'ICN], [Vice-président de l'ICN], [Point(s) focal(aux) du RP].

CC : [Droits, Communautés et Genre], [Autres représentants de l'ICN, le cas échéant], [Autres partenaires de la société civile et de la communauté, le cas échéant]. Sujet : Défis urgents et sensibles dans le processus de redéfinition des priorités en [pays]

Chers [Chef de la Division de la gestion des subventions] et [Gestionnaire du portefeuille du Fonds mondial],

Je vous écris pour vous faire part de mes vives inquiétudes concernant le processus de prise de décision relatif à la « désallocation et à la redéfinition des priorités ». Malgré tous nos efforts pour engager la [ICN ou RP ou EP] dans des consultations significatives avec les communautés affectées, nous sommes aujourd'hui confrontés au risque très réel de voir des programmes communautaires essentiels et vitaux supprimés.

Plus précisément, nous sommes profondément alarmés par le fait qu'il est envisagé de réduire ou d'éliminer les programmes vitaux suivants :

- 1. [Nom du programme]. Justification : [Explication de la raison pour laquelle le programme est essentiel et des conséquences de sa suppression]
- 2. [Nom du programme]. Justification : [Explication de la raison pour laquelle le programme est essentiel et des conséquences de sa suppression]
- 3. [Nom du programme]. Justification : [Explication de la raison pour laquelle le programme est essentiel et des conséquences de sa suppression]
- 4. [Nom du programme]. Justification : [Explication de la raison pour laquelle le programme est essentiel et des conséquences de sa suppression]

Ces programmes sont non seulement essentiels à la réalisation de la mission du Fonds mondial, mais ils constituent également une bouée de sauvetage pour les communautés les plus marginalisées et les plus vulnérables de notre pays. L'interruption ou la réduction du financement de ces initiatives aurait des conséquences dévastatrices et compromettrait des années de progrès dans la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Nous avons à plusieurs reprises fait part de ces préoccupations au [RP, ICN ou EP], mais [expliquer - ont-elles été ignorées ? Que s'est-il passé ?] La brièveté du délai et l'opacité du processus décisionnel suscitent de vives inquiétudes.

Nous vous demandons instamment d'intervenir immédiatement pour :

- Suspendre le processus actuel de redéfinition des priorités en matière de subventions jusqu'à ce qu'il y ait eu suffisamment de temps pour des consultations authentiques et inclusives avec les communautés.
- 2. Veiller à ce que les programmes communautaires vitaux, tels que décrits ci-dessus, soient **explicitement protégés et maintenus** dans le cadre des portefeuilles de subventions révisés.
- 3. Engager et **soutenir directement** l'ICN et le RP afin de faciliter l'engagement significatif de la communauté dans la prise de décision.
- 4. Surveiller de près la situation et tenir les [ICN et/ou RP] responsables du respect des engagements du Fonds mondial en matière d'engagement communautaire et de droits de l'homme.

Nous vous remercions par avance de l'attention urgente que vous porterez à cette question et du soutien que vous apporterez aux communautés que nous servons.

Bien à vous,

[Votre nom]

[Autres cosignataires de l'ICN et/ou de la société civile, le cas échéant]